

PREFECTURE DU LOIRET 2 6 MAR. 2013

**COURRIER 4** 

#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/8

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Présents: 21 Votants: 21

Exercice: 23

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,

M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT	
--	--

Objet: Prise de connaissance des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2012

Il est porté à la connaissance des membres de l'assemblée le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2012, conformément a l'article L.2313-1 du Code General des Collectivités Territoriales.

L'état des cessions immobilières en 2012 affiche un montant global de 0 €

L'état des acquisitions immobilières 2012 est de 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2012, tel que décrite ci-dessus.

> Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 jau 2013



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013



13/9

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

ers L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23 Présents: 21 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 21 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,

M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

<u>Marcilly-enVillette</u>: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Composition du Conseil communautaire de la communauté de communes à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires en 2014

Les lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT), et n°2012-1561 du 31 décembre 2012, ont prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct.

La loi du 16 décembre 2010 instaure, par voie de conséquence, de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil communautaire.

**Sauf accord**, les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent un nombre de sièges, fonction de la population municipale de la communauté (26 sièges en l'occurrence), à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, ce qui reviendrait à la répartition suivante :

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges en l'absence d'accord
La Ferté Saint-Aubin	7 127	8	13
Marcilly	1 999	3	4
Ménestreau-en-Villette	1 467	3	3
Ligny-le-Ribault	1 305	3	3
Ardon	1 113	3	2
Sennely	651	3	1
Totaux	13 662	23	26

Toutefois, le nombre et la répartition des sièges peuvent être librement déterminés dans le cadre d'un accord local, obtenu à la majorité qualifiée des Conseils municipaux. Le nombre de sièges peut être augmenté de 25%. En ce qui concerne les modalités de répartition, la seule contrainte consiste à tenir compte des populations municipales.

Ainsi, afin de tenir compte des populations municipales, mais aussi du nombre de conseillers municipaux dont dispose chaque commune, et pour maintenir une répartition plus égalitaire des sièges entre les communes, il est proposé au Conseil communautaire :

- De fixer à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires
- De répartir les 27 sièges comme suit :

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges sur accord préalable
La Ferté Saint-Aubin	7 127	8	11
Marcilly	1 999	3	4
Ménestreau-en-Villette	1 467	3	3
Ligny-le-Ribault	1 305	3	3
Ardon	1 113	3	3
Sennely	651	3	3
Totaux	13 662	23	27

Il est précisé que la désignation des suppléants est désormais réservée aux communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire. Avec cette répartition fixée librement par les communes membres de la Communauté de communes, il n'y aurait plus de suppléants désignés.

Les communes membres devront se prononcer par délibération sur le nombre et la répartition des sièges avant le 30 juin 2013. La répartition sera obtenue à la majorité qualifiée des Conseils municipaux (les 2/3 des conseils municipaux représentant plus la moitié de la population totale ou l'inverse).

#### Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- FIXE à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires
- APPROUVE la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26 906 201)

PREFECTURE DU LOIRET

26 MAR. 2613

COURRIER 4



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/10

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23 Présents: 20 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

<u>Marcilly-enVillette</u>: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés**: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget principal

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2012, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2012	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affecté à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-197.784,35 €	0 €	3.125.112.91 €	2.927.328,56 €
Fonctionnement	669.012,32 €	669.012.32 €	469.912.78 €	469.912,78 €
TOTAL	-471.227,97 €	669.012,32 €	3.595.025,69 €	3.397.241,34 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DONNE quitus au comptable et ADOPTE** le compte de gestion 2012 du Budget Principal de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 Jul 2013



# 2.6 MAR. 2013 COURRIER 4

PREFECTURE DU LOIRET

#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/11

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE. Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe SPANC

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2012, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2012	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affecté à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-2.368,86 €	() €	4.113,31 €	1.744.45 €
Fonctionnement	27.727,83 €	2.368,86€	13.931.19 €	39.290,16 €
TOTAL	25.358,97 €	2.368,86€	18.044 ,50 €	41.034,61 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2012 du Budget annexe du

SPANC de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente

Le Président Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 nais 2013



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 18 mars 2013



13/12

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents :20

Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON. Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE. Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT. Mine Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe CHAVANNERIE H

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2012, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2012	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affecté à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	4.805,36 €	0 €	0 €	4.805.36 €
Fonctionnement	() €	() €	0 €	0 €
TOTAL	4.805,36 €	0 €	0 €	4 805,36 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2012 du Budget annexe CHAVANNERIE II de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

> Le Président. Xavier DESCHA

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 jacs (D1)



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 18 mars 2013

13/13

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice : 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 20 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

<u>Marcilly-enVillette</u>: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mmc Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secretaire de seance :	: M. Philippe PROMENT	
------------------------	-----------------------	--

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF A STATE OF THE PARTY OF T

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES de la Communauté de Communes du canton de La Ferté St-Aubin

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2012, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2012	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affecté à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	0 €	0 €	100,47 €	100,47 €
TOTAL	() €	0 €	100,47 €	100,47 €

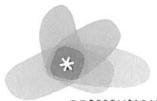
**DONNE quitus au comptable et ADOPTE** le compte de gestion 2012 du Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 par 1213







# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 18 mars 2013

13/14

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 19 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES. M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Xavier DESCHAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption du Compte administratif 2012 du budget principal de la Communes du canton de La Ferté St-Aubin

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2012

Vu les travaux de la commission des finances du 5 mars 2013.

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	7.263.378,33 €	2.216.989,92 €	
Recettes d'investissement	7.263.378,33 €	5.144.318,48 €	2.927.328,56 €
Dépenses de fonctionnement	6.161.105,76 €	5.818.034.85 €	
Recettes de fonctionnement	6.161.105,76 €	6.287.947,63 €	469.912,78 €
Les RAR 2012 seront les suiva	ents		
Recettes d'investissement			
Dépenses d'investissement			3.132.811,18 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 469.912,78 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

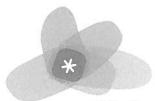
- ADOPTE la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 2.927.328,56 €

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 Jus 25 45







# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 18 mars 2013



13/15

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 19

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Xavier DESCHAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe SPANC

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2012

Vu les travaux de la commission des finances du 5 mars 2013.

42.172,61 € 42.172,61 €	4.911,01 € 6.655,46 €	1.744,45 €
42.172,61 €	6.655,46 €	1.744,45 €
141.250,72 €	57.902,33 €	
141.250,72 €	97.192.49 €	39.290,16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

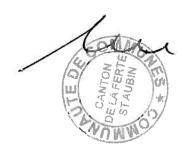
ADOPTE la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 39.290,16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 1.744,45 €

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2.6 pa 4 2015







# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4

13/16

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 19 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Xavier DESCHAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe ZAE CHAVANNERIE II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2012

Vu les travaux de la commission des finances du 5 mars 2013.

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	550.351,66 €	536.486,14 €	
Recettes d'investissement	550.351,66 €	541.291.50 €	4.805,36 €
Dépenses de fonctionnement	550.351,66 €	536.486,14 €	
Recettes de fonctionnement	550.351,66 €	536.486,14 €	0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la section de fonctionnement qui fait ressortir un résultat de 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 4.805,36 €

Le Président. Xavier DESCHAMPS

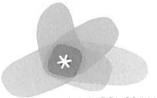
Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 gars 25/3



PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4

Séance du 18 mars 2013

13/17

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice : 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 19 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Xavier DESCHAMPS

Secrétaire de séance :	M. Philippe FROMENT	

Objet: Adoption du Compte administratif 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2012

Vu les travaux de la commission des finances du 5 mars 2013.

Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
0,00 €	0,00€	
0,00 €	0,00€	0,00 €
278,20 €	177,73 €	
278,20 €	278.20 €	100,47 €
	0,00 € 0,00 € 278,20 €	0,00 €     0,00 €       0,00 €     0.00 €       278,20 €     177,73 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 100,47 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement qui fait ressortir un résultat de 0 €

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 7 45 60 43









#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/18

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents: 20

Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY. Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mune Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Affectation du résultat 2012 du budget principal

A la lecture du compte de gestion 2012 et du CA 2012, il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats 2012 comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 469.912,78 €: proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé du BP 2013 ».

L'excédent d'investissement de 2.927.328,56 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2012 du budget principal selon les propositions décrites ci-dessus.

> Le Président Xavier DESCHAM

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Présecture le 26 mus 2015



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013



13/19

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE. Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT. M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Affectation du résultat 2012 du budget annexe SPANC

A la lecture du compte de gestion 2012 et du CA 2012, il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats 2012 comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 39.290.16 €: proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2013.

L'excédent d'investissement de 1.744,45 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2012 du budget annexe SPANC selon les propositions décrites ci-dessus.

> Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 7au 6013





#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DU LOIRET **2 6 MAR.** 2013

COURRIER 4

Séance du 18 mars 2013

13/20

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents: 20

Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances;

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mine Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Affectation du résultat 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II

A la lecture du compte de gestion 2012 et du CA 2012, il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats 2012 comme suit :

Section de fonctionnement : 0 €

L'excédent d'investissement de 4.805,36 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

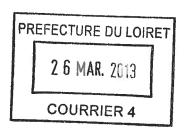
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2012 du budget annexe CHAVANNERIE II selon les propositions décrites ci-dessus.

> Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 yars 2013





# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/21

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

<u>Objet</u>: Affectation du résultat 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES de la Communauté de Communes

A la lecture du compte de gestion 2012 et du CA 2012, il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats 2012 comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 100,47€: proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2013.

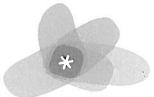
Section d'investissement : 0 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE d'affecter** les résultats 2012 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES selon les propositions décrites ci-dessus.

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 7 ms (0 13



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET 26 MAR. 2013 COURRIER 4

13/22

Date d'affichage: 22 mars 2013

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013 Nombre de conseillers

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin Exercice: 23

légalement convoqué le 12 mars 2013 Présents: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Votants: 20

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE. Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mine Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

S	lecrétaire d	le séance :	M. Philippe	FROMENT		

Objet: Vote du BP 2013 du budget principal

Paisant suite à l'adoption du DOB le 25 janvier dernier, il est proposé à l'Assemblée et ceci conformément à l'examen opéré lors de la Commission des Finances du 5 mars 2013 d'adopter le budget primitif joint en annexe.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

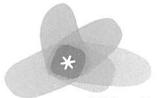
ADOPTE la section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 6 625 743,80 €.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement du budget primitif 2013 qui s'équilibre à la somme de 7 645 887,89 €.

> Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 gals 2013



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

13/23

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

PREFECTURE DU LOIRET

26 MAR. 2013

COURRIER 4

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY. Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEOUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Vote des taux de fiscalité 2013

Vu la loi de finances n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui fixe la date limite du vote des budgets et des taux de fiscalité directe locale au 15 avril et modifie l'article 1639 A du Code général des impôts et l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales en conséquence,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances communautaire du 5 mars dernier.

Considérant que la réalisation du complexe aquatique communautaire entraîne de nouvelles charges financières et qu'il convient de maintenir un niveau d'autofinancement équivalent à celui dégagé sur les exercices précédents (de l'ordre de 350 000 € à 450 000 €) pour assurer une bonne gestion financière,

Considérant qu'il convient de faire appel à une fiscalité additionnelle en 2013 répartie entre les ménages et les professionnels selon la présentation infra,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les taux suivants pour l'exercice 2013 :

TAXES	RAPPEL TAUX 2012	NOUVEAUX TAUX 2013
TAXE D'HABITATION	6,55%	7,02%
TAXE FONCIERE BATIE	-	0,80%
TAXE FONCIERE NON BATTE	2,85%	3,05%

TAXES	RAPPEL TAUX 2012	NOUVEAU TAUX 2013 Taux maximum avec majoration spéciale
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	22,90%	24,18 %

# Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

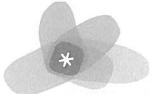
DECIDE de fixer les taux de fiscalité 2013 tels que décrits ci-dessus

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte teau de la transmission en Préfecture le 26 pc 225







# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 18 mars 2013

13/24

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 20 Votants : 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Vote du BP 2013 du budget annexe SPANC

Faisant suite à l'adoption du DOB le 25 janvier dernier, il est proposé à l'Assemblée et ceci conformément à l'examen opéré lors de la Commission des Finances du 5 mars 2013 d'adopter le budget primitif joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

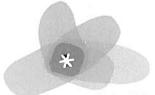
ADOPTE la section de fonctionnement du budget primitif 2013 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 149 424,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement du budget primitif 2013 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 79 892,10 €

Le Président Xavier DESCHAMPS

Certifié executoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 700 2013



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DU LOIRET 2 6 MAR. 2013 **COURRIER 4** 

Séance du 18 mars 2013

13/25

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents :20 Votants: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY. Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Vote du BP 2013 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Faisant suite à l'adoption du DOB le 25 janvier dernier, il est proposé à l'Assemblée et ceci conformément à l'examen opéré lors de la Commission des Finances du 5 mars 2013 d'adopter le budget primitif ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section de fonctionnement du budget primitif 2013 du budget annexe ZAE Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 686 732,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement du budget primitif 2013 du budget annexe ZAE Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 634 537,50 €.

> Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié executoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 gus lo13



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DU LOIRET 26 MAR. 2013 COURRIER 4

Séance du 18 mars 2013

13/26

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT. Mmc Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secretaire de seance :	M. Philippe FROMENT	

Objet: Vote du BP 2013 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES

Faisant suite à l'adoption du DOB le 25 janvier dernier, il est proposé à l'Assemblée et ceci conformément à l'examen opéré lors de la Commission des Finances du 5 mars 2013 d'adopter le budget primitif ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section de fonctionnement du budget primitif 2013 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES qui s'équilibre à la somme de 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement du budget primitif 2013 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICES qui s'équilibre à la somme de 0 €

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 jay 2013





#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET 2 6 MAR. 2013 COURRIER 4

13/27

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Présents: 20 Votants: 20

Exercice: 23

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mine Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Etalement des dépenses pour la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage du complexe aquatique

La dépense relative à l'assurance dommage ouvrage pour la réalisation du complexe aquatique représente un montant de dépenses de 71 838,04 euros, néanmoins cette dépense ne peut être imputée sur la section d'investissement.

Afin d'alléger la charge portée par la section de fonctionnement, il est possible de procéder à un étalement de la dépense sur une durée équivalente à la durée de couverture de l'assurance, soit dix ans pour une assurance dommage ouvrage. Il est précisé que le montant total sera réglé sur l'exercice 2013, mais équilibré par une écriture d'ordre. Seule la fraction d'1/10ème constituera une charge nette (7 183.80 euros) pour cet exercice et les exercices à venir.

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter le principe de l'étalement budgétaire de cette dépense et d'autoriser le Président à en assurer sa mise en œuvre.

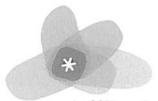
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de l'étalement budgétaire de cette dépense pour la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage du complexe aquatique

AUTORISE Monsieur le Président à en assurer la mise en œuvre

Le Président. Xavier DESCHAMP

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 jeur 1013



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET **26 MAR.** 2013 COURRIER 4

13/28

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY. Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**Objet**: Versement de subventions à des associations

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2013, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement à différentes associations ou établissements :

Aide à domicile	20 700,00 €
Soins à domicile	3 800,00 €
FSE du collège	1 800,00 €
Associations du collège	3 400,00 €
Collège Pré des Rois	13 000,00 €
UNSS	1 800,00€
CILS	31 000,00 €
CLIC	4 056,60 €
OTSI	65 013,46 €
Les Petits Loups	44 ()()(),()() €
Missions Locales	9 540.30 €
ESC Natation	5 500,00 €
Amicale du Personnel	2 500,00 €
Jardin et vie	250,00 €

# Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer les subventions ci-dessus rappelées, conformément à la proposition de la Commission des Finances, les crédits étant inscrits au budget primitif 2013 du budget principal.

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié executoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 pag 2213







# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4

13/29

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents : 20

Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

<u>Marcilly-enVillette</u>: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mmc Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY. Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Convention de partenariat financier 2013 avec l'OTSI et avenant à la convention d'objectifs du 24 octobre 2012

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint Aubin s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire du Canton de La Ferté Saint Aubin par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 24 octobre 2012 pour une durée de 3 ans. Elle prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions sera financée par une subvention annuelle d'un montant de 37 000 €. Cette subvention n'apparaît toutefois pas suffisante pour remplir les objectifs assignés à l'Office de tourisme. Son montant doit être revalorisé à

hauteur de 38 700 €. La convention d'objectifs doit être modifiée en conséquence.

Par ailleurs, il est attribué à l'Association OTSI une subvention complémentaire d'un montant de 31 033 € pour la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association. Ce montant est une estimation maximale. Le versement de la subvention sera effectué au regard des titres émis à l'encontre de l'association et ceci au titre de l'exercice comptable 2014.

Enfin, il convient de régulariser sur 2013 le montant versé en 2012 au titre de la mise à disposition de l'agent communautaire, soit un trop perçu de 4 719,54 €.

Au total une subvention d'un montant de 65 013.46 € sera versée à l'office de tourisme en 2013, décomposée comme suit : 38 700 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs.

31 033,00 € au titre du personnel mis à disposition - 4 719,54 € de régularisation sur trop perçu 2012

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat financier 2013 avec l'OTSI, et l'avenant à la convention d'objectifs du 24 octobre 2012.

#### Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2013 avec l'Association Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs du 24 octobre 2012

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Contifié exécutoire Compte tenu de la transmission on Préfecture le 26 peris 2013

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRE 2 6 MAR. 2013

COURRIER 4

13/30

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice : 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 20 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

<u>Marcilly-enVillette</u>: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Bric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY. M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés**: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**Objet**: Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association « Les Petits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à six ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'Association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 44 000 € pour l'année 2013. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Tel est l'objet de la présente convention.

# Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifie executoire
Compte tenu de la transmission
en Prefecture le 26 7 CS 24 13

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LORE 2 6 MAR. 201 **COURRIER 4** 

13/31

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20 Votants: 20

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

#### PRESENTS:

Ardon: M. Michel TAl'IN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT. M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**Objet**: Convention de partenariat financier avec le CILS

Conformément à la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret nº 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'Association CILS une subvention d'un montant de 31 000 € pour l'année 2013. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Tel est l'objet de la présente convention.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec le

CILS

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 par 6013



# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4

13/32

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice : 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants : 20 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Créance éteinte dans le cadre d'une liquidation judiciaire

Monsieur le Trésorier informe la Communauté de Communes que la société Diemme Neon Transformer France, en liquidation judiciaire, a fait l'objet d'un certificat d'irrecouvrabilité.

Cette société bénéficiait d'un bail précaire depuis le 2 juillet 2010, à l'atelier relais de Ménestreau-en-Villette. Elle a depuis été condamnée à quitter les locaux communautaires à compter du 22 février et à verser une indemnité d'occupation mensuelle à compter de cette date.

Au total, cette société était redevable d'un montant total de 44 985.85 € envers la communauté de communes.

Le mandataire judiciaire, par courrier en date du 20 février 2013, certifie en effet « l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance, tant privilégiée que chirographaire ».

Au vu de ce certificat, le trésorier demande à la communauté de commune de bien vouloir accepter l'admission en non-valeur de cette créance.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits non-recouvrables susmentionnés pour un montant total de 44 985.85 €.

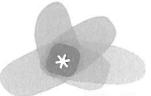
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article chapitre 6542 « créances éteintes » du budget communautaire.

Le Président, Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Prefecture le 26705 2013







#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PR	EFECTURE DU L	₹ET
	2 6 MAR. 201	
COURRIER 4		

13/33

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents: 20 Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mine Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Modification de la délibération autorisant Monsieur le Président à vendre le lot 6 à la société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur

La société en nom collectif SOLOGNE BIOGAZ se porte acquéreur de la parcelle cadastrée AV 81 zone de la Chavannerie II à la Ferté Saint-Aubin qui correspond au lot n°7.

Cette acquisition va permettre à l'entreprise d'implanter un Méthaniseur sur la parcelle.

Dans un objectif de développement rapide, l'entreprise souhaite par ailleurs qu'une préférence lui soit accordée concernant le lot n°6. Monsieur le Président a ainsi été autorisé à vendre cette parcelle par délibération du 24 octobre 2012.

A cet effet, un « droit d'option » avait été décidé par délibérations du 23 février et du 24 octobre 2012 au bénéfice de la société SOLOGNE BIOGAZ. Toutefois, il convient à la fois de repréciser les conditions d'exercice du privilège accordé, et de revoir le délai dans lequel il pourra être exercé, sachant que la promesse de vente du lot n°7, dans laquelle figure l'engagement relatif à la préférence sur le lot n°6, doit intervenir au plus tard le 15 avril 2013, et que la délibération du 24 octobre 2012 prévoit une possibilité de rétractation au 31 mars 2013.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier la délibération nº12/61 du 24 octobre 2012, comme suit :

La communauté de commune s'engage pour une durée de quinze mois, à compter du jour de la signature de l'acte de vente du lot nº 7, envers l'acquéreur (Sologne Biogaz), à lui donner la préférence sur tout amateur ou acquéreur qui se présenterait à lui (précisions sur les modalités

- d'exercice dans l'acte de vente), pour le lot n°6.
- La référence à une possible rétraction avant le 31 mars 2013 est supprimée
- Les conditions financières de la vente restent inchangées.

# Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à modifier la délibération n°12/61 du 24 octobre 2012 selon les propositions décrites ci-dessus.

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 pas (c. 13







#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

2 6 MAR. 2013

PREFECTURE DU LOIRET

**COURRIER 4** 

13/34

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

Exercice: 23

Présents: 20 Votants: 20

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEOUIGNOT Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mmc Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Convention de partenariat 2013 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

Depuis sa création, la Communauté de Communes a repris la compétence du suivi des bénéficiaires du RSA sur le territoire, compétence qui lui est déléguée par le Conseil Général.

Cette délégation fait l'objet d'une convention renouvelée annuellement et précisant les engagements réciproques des deux parties.

La convention vise les bénéficiaires du « RSA socle » isolés ou en couple sans enfant domiciliés sur le territoire communautaire.

L'objectif de l'action est de « permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif le cas échéant. Tous les bénéficiaires suivis devront avoir un contrat d'engagement réciproque, »

A ce titre, la Communauté de Communes s'engage, par le biais du travailleur social, à :

- accueillir les bénéficiaires qui lui sont adressés par les services du Conseil Général
- être garant de la cohérence du parcours d'insertion, de la contractualisation des engagements, de la validité des contrats
- mettre en œuvre des moyens censés contribuer à l'atteinte des objectifs des bénéficiaires
- repérer, guider et accompagner les priorités successives des bénéficiaires.

Le Conseil Général contribue à cette prise en charge à hauteur de 490 € par mesure et par an.

Pour l'année 2013, la subvention versée à la Communauté de Communes a été calculée sur la base de

20 mesures (soient 240 mois-mesures; voir calcul en annexe de la convention), soit 9 800,00 €.

Cette subvention est versée en deux temps : 80 % à la signature de la convention, le solde après production des éléments de bilan global de l'action.

Monsieur le Président propose au Conseil conumunautaire d'approuver la convention de partenariat 2013 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA, de l'autoriser à la signer avec le Conseil général.

#### Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

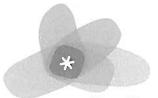
**APPROUVE** la convention de partenariat 2013 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec le Conseil général du Loiret

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 903 2013





#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013

PREFECTURE DU LOIRET 26 MAR. 2013 COURRIER 4

13/35

Date d'affichage: 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances. Votants: 20

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN. M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEQUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT. M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire à l'Office de Tourisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'immeuble sis rue des jardins est mis à disposition de l'association « Office de tourisme intercommunal du canton de La Ferté Saint-Aubin », à titre gracieux, pour l'exercice exclusif des activités de l'association.

Une convention a ainsi été conclue pour 2 années, renouvelable à la demande expresse des parties.

Dans le cadre de la poursuite de l'action de l'office de tourisme, et notamment au regard de la convention d'objectifs du 24 octobre 2012, il convient d'adopter une nouvelle convention de mise à disposition pour la durée de la convention d'objectif, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

Le projet de convention est joint à la présente note de synthèse.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Président à signer la convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire à l'Office de Tourisme présidé par Monsieur DESPIERRES.

> Le Président, Xavier DE8CHAL

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 700 2015



#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2013



13/36

Date d'affichage : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil treize, le 18 mars 2013

Exercice: 23 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 20 légalement convoqué le 12 mars 2013

Votants: 20 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Xavier DESCHAMPS, Président de la

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

#### PRESENTS:

Ardon: M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin: M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD.

M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette: M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Michel PEOUIGNOT Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mine Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés: Mmc Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mmc Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par M. Michel PEOUIGNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition de services 2013 hors transfert de compétence

Par délibération en date du 24 octobre 2012, le Conseil communautaire a adopté le tableau des mises à disposition de services entre la ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de communes au titre de l'année 2013.

Ce tableau fixe une mise à disposition de la Direction des finances à hauteur de 25 % de la masse salariale du service des finances (dont les marchés publics).

Or, le service marchés rencontre des difficultés pour mener à bien ses missions en raison d'une charge de travail accrue. Par ailleurs, il s'avère aujourd'hui que le temps de travail passé sur les dossiers de la Communauté de communes est plutôt évalué par le service à 50%, notamment en raison du projet de complexe aquatique.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire de la Ferté envisage de recruter un agent de catégorie B, pour une durée d'un an, en accroissement temporaire d'activité, ce qui portera temporairement à trois le nombre d'agents affectés à ce service.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire que les agents du service marchés soient mis à disposition à hauteur de 50 % à la communauté de commune (au lieu de 25 %), y compris l'agent recruté en accroissement temporaire d'activité. Le remboursement des charges de personnel se fera en tenant compte des remboursements d'assurance statutaire et indemnités journalières. Cette modification prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

Le Président. Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Prétecture le 16 9 als 2013 CANTON OLL

CANTON OLL

FERTÉ

FAUBIN

S 3 531

PREFECTURE DU LOIRET

2 6 MAR. 2013

COURRIER 4